



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

MARCHE DE TRAVAUX

Identification du pouvoir adjudicateur

Communauté de communes du Val d'Amboise

BP 308- 37403 AMBOISE cedex (adresse postale)

Et 9 bis rue d'Amboise 37530 NAZELLES NEGRON (adresse siège)

Téléphone : 02 47 23 47 44 Télécopie : 02 47 23 47 50

@ : marches-achats@cc-valdamboise.fr

Le pouvoir adjudicateur est représenté par :

Monsieur Le Président de la Communauté de communes du Val d'Amboise – Monsieur Yves AGUITON

Type du pouvoir adjudicateur

Statut de l'organisme :

Organisme de droit public

Activités principales :

Services généraux des administrations publiques

Objet du marché

Description du marché :

L'avis implique la conclusion d'un marché public de travaux d'exécution

Intitulé attribué au marché :

Fourniture, transport, installation et raccordement de bâtiments modulaires destinés à accueillir les usagers du stade de rugby Marc Lievremont - Rue des Montils

Lieux d'exécution :

Commune de Lussault sur Loire

Caractéristiques principales :

⇒ Création de bâtiments modulaires

Description du marché à intervenir

Forme du marché :

Marché simple

Allotissement :

non

Conditions de la consultation

Procédure adaptée

Date limite de réception des offres : 13/11/25 à 12h00

Délai de validité des offres : 120 jours

Date prévisionnelle de début du marché : Décembre 2025

Délai d'exécution : voir acte d'engagement

Variantes : voir règlement de la consultation

Conditions relatives au marché

Cautionnement et garanties exigés :

Il est prévu une retenue de garantie de 5 %, à laquelle peut se substituer une garantie à première demande.

Avance : dans les conditions prévues au Code de la Commande Publique

Conditions particulières de retrait des dossiers :

Délivré en téléchargement via le profil d'acheteur à l'adresse suivante : <http://www.marches-securises.fr>

Conditions de remise des candidatures et des offres :

Obligation d'envoi des plis par télétransmission sur le site : <http://www.marches-securises.fr>

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction :

Pondération :	Prix des prestations :	60 %
	Valeur technique :	40 % (explicitée dans le règlement de la consultation)
